

Atouts du fonds : Allianz Actions Euro MidCap

Un acteur incontournable de la gestion actions Euro/Europe petites et moyennes valeurs



Fonds
Actions Zone
Euro / Europe

ALLIANZ ACTIONS EURO MIDCAP

- Allianz Actions Euro MidCap est un FCP actions investi principalement sur **les moyennes et petites valeurs de la zone euro** et, dans une moindre mesure, sur celles des pays du reste de l'Europe (hors Royaume-Uni). Allianz Actions Euro MidCap vise une valorisation du capital à moyen/long terme.
- **Un portefeuille très diversifié** composé en moyenne de 90 à 100 valeurs dont la capitalisation boursière est comprise majoritairement entre 500 millions d'euros et 5 milliards d'euros.
- **Une équipe de gestion stable et expérimentée** (Dominique Cyrot : plus de 35 ans d'expérience dans la gestion). Elle gère le fonds depuis son lancement en octobre 2004 avec Alban Seydoux.
- **Une sélection active de valeurs** (stock picking) sur le long terme basée sur une analyse fondamentale et des analyses « terrain » à travers des visites auprès des sociétés.
- Allianz Actions Euro MidCap vous permet également de bénéficier de la fiscalité avantageuse du **PEA**.

Une classe d'actifs particulièrement attrayante

- Un univers d'investissement procurant une grande diversité géographique et sectorielle avec près de 5 000 valeurs.
- Un vivier de sociétés :
 - présentes sur des métiers de niches,
 - bénéficiant de perspectives prometteuses,
 - ou en situation de retournement (restructuration financière, évolution de l'actionnariat).
- Un segment de marché « traditionnellement » dynamique (OPA / OPE).

Un processus de gestion éprouvé

- Un processus de gestion et de sélection active de valeurs orienté stock-picking et basé sur :
 - Des analyses fondamentales poussées,
 - Une analyse « de terrain » auprès des équipes dirigeantes des sociétés
- Un style de gestion résolument opportuniste orienté vers des acteurs présents sur des métiers de niches.



Stratégie d'investissement 2010

- La stratégie d'investissements mise en œuvre au sein du portefeuille depuis le début d'année 2010 privilégie 3 types de dossiers :
 - les sociétés offrant une bonne visibilité sur leurs perspectives de croissance et des situations financières très saines ;
 - les acteurs de niches dont la reprise du cycle d'activité se concrétise ;
 - les sociétés en restructuration dont la dynamique boursière devrait davantage être entretenue par des facteurs endogènes que par le retour à la croissance économique.
- ⇒ Ces sociétés ont en commun d'être gérées par des équipes dirigeantes de grande qualité, dont la capacité à faire face à un environnement incertain nous paraît établie et d'avoir des capitalisations boursières relativement importantes pour garantir à nos investissements une liquidité suffisante.



Une gestion primée

- Une notation Morningstar Qualitative Supérieur attestant de la qualité du processus de gestion du fonds (notation attribué au fonds le 30/08/2009) .
- Une notation Morningstar 5 étoiles témoignant de la qualité des performances du fonds et de leur régularité dans le temps (à fin mars 2010).
- Les Victoires des Sicav, organisées par La Tribune et Morningstar, ont attribué à Allianz Actions Euro MidCap la récompense du meilleur OPCVM de la catégorie Actions Moyennes et Petites Capitalisations Euroland en 2010.
- Allianz Actions Euro MidCap a reçu le 12 novembre 2008 le Grand Prix de la Gestion d'Actifs de l'AGEFI dans la catégorie « Actions Euro ». Pour sa performance sur une période de trois ans calculée du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2008.

Risques principaux du FCP

- L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi. Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque lié à l'investissement dans les petites et moyennes capitalisations - Risque de change – Risque sectoriel/géographique Impact des produits dérivés – Risque relatif - Risque lié au choix des actions individuelles. Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Date d'agrément AMF : 26 septembre 2000 (modification du FCP le 29 octobre 2004)

Classification AMF : Actions Internationales

Code ISIN : FR0000449464

Durée de placement recommandée : 5 ans

Frais de gestion directs : 1.6744% TTC maximum de l'actif net

Commission de souscription maximale : 3% (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : Néant

Conditions de souscription et de rachat :

les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque action peut être fractionnée en millièmes d'action, dénommés fractions d'action.

Valorisation : Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine : 100 €

Libellé de la devise : Euro

Affectation du résultat : Capitalisation

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Ce document est réalisé à titre d'information ne saurait constituer une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'AllianzGI France au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. AllianzGI France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, AllianzGI France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'AllianzGI France. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les gains échéant au client peuvent se voir augmentés ou réduits en fonction des fluctuations de taux de change.

Mise à jour en mai 2010.